VILLE DU
MOULE
GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MAI 2025
DELIBERATION N°13/DCM20250512/68

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi douze du mois de mai à dix-huit heures et quarante-trois minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mardi 06 mai 2025, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle **LOUIS-CARABIN**, Jean **ANZALA**, Betty **ARMOUGOM,** Pierre **PORLON**, Sylvia **SERMANSON**, Michel **SURET,** Rose-Marie **LOQUES,** Bernard **SAINT-JULIEN**, Elsa **SUARES,** Thierry **FULBERT,** Patrick **PELAGE,** Nadia **OUJAGIR,** Gina **THOMAR**, Marie-Alice **RUSCADE,** José **OUANA,** Sandra **SERMANSON,** Daniel **DULAC,** Seetha **DOULAYRAM.**

Etaient représentés : MM. Marie-Michelle **HILDEBERT** (Jean **ANZALA**), Marcelin **CHINGAN** (Sylvia **SERMANSON**), Joseph **HILL** (Bernard **SAINT-JULIEN**), Alina **GORDON** (Thierry **FULBERT**), Rosette **GRADE**L (Sandra **SERMANSON**), Jérôme **CHOUNI** (Gabrielle **LOUIS-CARABIN**).

Etaient absents excusés : MM. Evelyne **CLOTILDE,** Grégory **MANICOM**, Jacques **RAMAYE,** Yvane **RHINAN,** Bernard **RAYAPIN,** Justine **BENIN,** Pinchard **DEROS,** Ingrid **FOSTIN** Hermann **SAINT-JULIEN**

Etaient absents : MM. Marie-Joël **TAVARS,** Annick **CARMONT.**

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	18	6	9	2

Le quorum étant atteint, dix-huit (18) Conseillers étant présents, six (6) représentés, neuf (09) absents excusés et deux (02) absents. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean ANZALA est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Création emplois budgétaires

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, en ses articles L332-8 5° et L 313-1,
Vu la délibération n°12/DCM2024/176 en date du 19 décembre 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs de la ville,

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250512-13DCM2025051268-DE
Date de télétransmission : 20/05/2025
Date de réception préfecture : 20/05/2025

Notifiée et publiée le 22/05/2025

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de créer les emplois suivants :

1. **Direction des Services Techniques :**

- 1 emploi d'opérateur/trice en maintenance des véhicules et matériels roulants, à temps complet pour exercer les missions suivantes :
  - Maintient le véhicule automobile dans son état d'origine, en accord avec l'homologation du constructeur et les règles de sécurité et de protection de l'environnement,
  - Réalise d'importants travaux de mécanique,
  - Organisation de la réception des véhicules, diagnostic des pannes, ...

Considérant que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie *C* relevant de la filière technique, titulaire d'un CAP mécanique et associés au cadre d'emploi suivants :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	TC

- 1 emploi d'agent polyvalent de maintenance des bâtiments et de la voirie spécialité menuiserie à temps complet pour exercer les missions suivantes :
  - Maintenir en état le patrimoine et le bon fonctionnement en effectuant les travaux d'entretien de premier niveau dans plusieurs corps de métiers du bâtiment (Menuiserie, électricité, peinture, plomberie, soudure et maçonnerie) en suivant des directives ou d'après des documents techniques

Considérant que cet emploi sera pourvu par des fonctionnaires de catégorie *C* relevant de la filière technique et associés au cadre d'emploi suivants :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	TC

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250512-13DCM2025051268-DE
Date de télétransmission : 20/05/2025
Date de réception préfecture : 20/05/2025

- 1 emploi d'agent polyvalent de maintenance des bâtiments et de la voirie spécialité plomberie, à temps complet pour exercer les missions suivantes :
    - Maintient en état le patrimoine et le bon fonctionnement en effectuant les travaux d'entretien de premier niveau dans plusieurs corps de métiers du bâtiment (Menuiserie, électricité, peinture, plomberie, soudure et maçonnerie) en suivant des directives ou d'après des documents techniques

Considérant que cet emploi sera pourvu par des fonctionnaires de catégorie *C*, titulaire d'un CAP Plomberie relevant de la filière technique et associés au cadre d'emploi suivants :

EMPLOI	**CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)**	**CATEGORIE**	**Durée hebdomadaire**
1	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	TC

- 1 emploi d'agent polyvalent chargé de mission et de réalisation à temps complet pour exercer les missions suivantes :
    - Assure une mission d'interface entre les prestataires extérieurs et le Centre Technique Municipal,
    - Assure le suivi des réalisations des travaux des prestataires,
    - Assure le suivi des réalisations effectuées par les prestataires extérieurs concernant l'entretien et la maintenance des aires de jeux, du parc climatiseurs, les appareils splits system, les appareils de froid, les groupes électrogènes, la maintenance des panneaux photovoltaïques et la gestion des extincteurs et centrales d'alarme incendie…,

Considérant que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie *C* relevant de la filière technique et associés au cadre d'emploi suivants :

EMPLOI	**CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)**	**CATEGORIE**	**Durée hebdomadaire**
1	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	TC

2. Direction des Affaires Culturelles :

- 1 emploi d'agent polyvalent de service de sécurité incendie d'assistance à la personne (SSIAP) et intendant à temps complet pour exercer les missions suivantes
    - Assure la sécurité des personnes (visiteurs, personnels, intervenants extérieurs), la sûreté des biens (collection, bâtiment) et la sécurité incendie du bâtiment
    - Assure la gestion et le contrôle logistique des activités de la direction des affaires culturelles

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250512-13DCM2025051268-DE
Date de télétransmission : 20/05/2025
Date de réception préfecture : 20/05/2025

Considérant que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie *C*, titulaire d'un diplôme de SSIAP relevant de la filière technique et associés au cadre d'emploi suivants :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	TC

3. Direction des systèmes d'information et des nouvelles technologies (DSI)

➢ 1 emploi de responsable de service gestion des systèmes d'information et de télécommunication, à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Veille à la gestion opérationnelle de l'exploitation, en garantissant le respect des échéances et des exigences de qualité,
- Coordonne le support technique et l'assistance aux utilisateurs,
- Surveille le fonctionnement des équipements informatiques physiques et logique du centre de production, dans le cadre des normes, méthodes d'exploitation et de sécurité…

Considérant que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie *B* relevant de la filière technique, associés au cadre d'emploi suivants :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI ET/OU GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
1	Cadre d'emplois des techniciens	B	TC

Considérant le besoin au sein de la Direction des Services Techniques, des Affaires Culturelles et des Systèmes d'information et des nouvelles technologies.

Ouï le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public

Article 1 : De créer les emplois budgétaires tels que présentés ci-dessus,

Article 2 : De modifier ainsi le tableau des effectifs et des emplois,

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants,

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250512-13DCM2025051268-DE
Date de télétransmission : 20/05/2025
Date de réception préfecture : 20/05/2025

Article 4 : D'autoriser Le Maire à signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Article 5 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 12 Mai 2025

Pour avis conforme

Le Secrétaire,

Jean ANZALA

Le Maire,

Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250512-13DCM2025051268-DE
Date de télétransmission : 20/05/2025
Date de réception préfecture : 20/05/2025

Notifiée et publiée le 22/05/2025